

Mais qu'arrive-t-il à Caroline Fourest ?

Le tribunal de Lille a donc rendu un jugement moyen-âgeux, annulant un mariage pour non-virginité de l'épouse. Curieusement, alors que tout le monde, à juste titre, s'est acharné contre Rachida Dati, qui a défendu le verdict pendant 72 heures, personne n'a soulevé la similitude de la position de Caroline Fourest, exprimée sur les ondes de France Culture, le vendredi 30 mai, avec la Garde des Sceaux. Que disait Caroline Fourest, sur Prochoix, dès que la nouvelle fut connue ? Elle approuvait le jugement du tribunal, au vu de la loi : « Au vu du Code, les juges pouvaient difficilement faire autrement que d'accorder l'annulation dans la mesure où la mariée avait menti sur une « qualité essentielle » aux yeux de son mari. » (1) (2)

Bien évidemment, dans cette logique, on n'a pas lu, dans ce premier texte de Caroline, ce qu'on a lu dans les communiqués d'organisations féministes, dans la déclaration du médiateur de la République, d'Elisabeth Badinter ou du sénateur Delfau : que ce jugement est une honte pour la République, et une remise en cause de la laïcité. Elle ne pouvait pas le demander, dans ce texte, puisqu'elle trouve que le tribunal « pouvait difficilement faire autrement », se retrouvant sur la ligne de Rachida Dati ! Que n'avait-elle lu l'agumentaire plein d'humour de Catherine Kintzler, dans Marianne (3).

Qui peut penser une seule seconde que si cela avait été un intégriste catholique qui ait demandé l'annulation du mariage pour les mêmes raisons, Caroline aurait écrit le même texte ? Pour elle, il y avait pourtant là une occasion inespérée d'épingler Nicolas Sarkozy, et de dire que le jugement du tribunal de Lille n'était que la conséquence des discours anti-laïques du président de la République, à Latran, à Ryad ou à Alger, et de sa volonté d'en finir avec la séparation du religieux et du politique, en France.

A la lire ce premier texte, on n'était pas loin de sa phrase sur le verdict du gîte des Vosges : « Un jugement sévère, qu'il nous faut accepter ». (4) Sur un ensemble de questions (contestation de l'accommodement raisonnable pour le seul islam, théorie du « tout se vaut », volonté de préserver l'islam du scandale de Lille, faux légalisme qui préserve la juge, etc.), ce premier texte mérite vraiment d'être décortiqué, pour mieux comprendre l'évolution préoccupante de Caroline Fourest.

Il aura fallu 72 heures à Rachida Dati, pilonnée par la majorité de l'UMP, pour qu'elle consente enfin à donner l'ordre au Parquet de faire appel de ce jugement. Quelques heures auparavant, Caroline Fourest, sans doute suite à de nombreuses protestations de proches, a publié un deuxième texte essayant laborieusement de justifier le premier, et finissant par réclamer que cette jurisprudence soit stoppée (5). Décidément, Caroline et Rachida auront fait équipe jusqu'au bout. (5)

Comment expliquer qu'une militante dans laquelle tout le monde s'est reconnu quand elle attaquait Tariq Ramadan, en direct chez Guillaume Durand, ou bien lorsque, avec Charlie Hebdo, elle défendait avec talent la liberté d'expression, contre le délit de blasphème, puisse, depuis quelque temps, désespérer ceux qui pensaient avoir trouvé en elle la meilleure porte-parole de la cause laïque et féministe.